



**COMMUNE DE PLOUENAN**

**Projet d'aliénation d'un chemin rural et d'un délaissé**

**à Tréveil à PLOUENAN**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Le public est informé que, par arrêté du Maire de Plouenan du 21 juin 2021, une enquête publique est prescrite concernant le projet d'aliénation d'un chemin rural et d'un délaissé au lieu-dit Tréveil.

L'enquête publique se déroulera du jeudi 29 juillet 2021 à 09h00 au jeudi 12 août 2021 à 17h00 inclus.

Le siège de l'enquête se situe à la mairie de Plouenan - 6 Place Louis Sévère – 29420 PLOUENAN.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, un exemplaire papier du dossier d'enquête, sera mis à la disposition du public à la mairie aux jours et heures d'ouverture habituels.

Le dossier sera également disponible sur le site internet de la commune : [www.plouenan.fr](http://www.plouenan.fr).

Le dossier d'enquête publique est consultable dans sa version dématérialisée via un poste informatique en mairie de Plouenan.

Le public peut formuler des observations et propositions pendant la durée de l'enquête soit sur le registre d'enquête mis à disposition à la mairie de Plouenan ; soit par correspondance adressée à l'attention de Monsieur Jacques SOUBIGOU, commissaire enquêteur - Mairie – 6 Place Louis Sévère - 29420 PLOUENAN ; soit par voie électronique à l'adresse [mairieplouenan@wanadoo.fr](mailto:mairieplouenan@wanadoo.fr).

M. Jacques SOUBIGOU a été nommé commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Plouenan, le jeudi 29 juillet 2021, de 09h00 à 12h00 et le jeudi 12 août 2021, de 14h00 à 17h00.